



COMITÉ DE PROJET AGRIVOLTAÏQUE

●●● Qu'est-ce qu'un projet agrivoltaïque dynamique ?

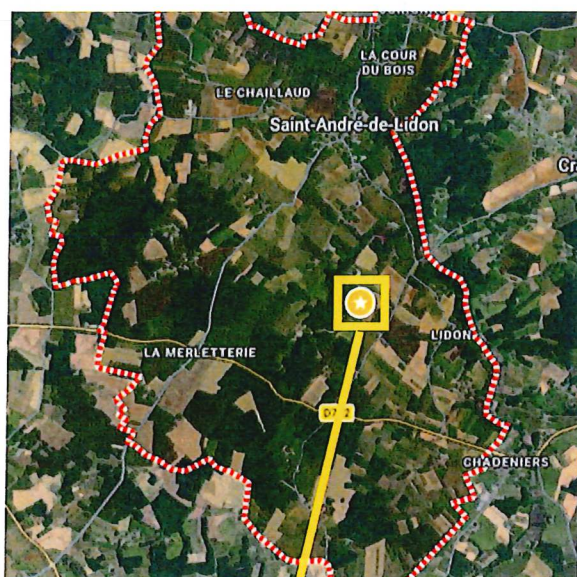
L'**agrivoltaïsme dynamique** est une innovation agronomique née du programme de recherche Sun'Agri, pensée avec et pour les agriculteurs. Elle consiste à **installer au-dessus des cultures des panneaux photovoltaïques mobiles, pilotés** en temps réel selon les besoins des plantes : lumière, chaleur, stade de développement. Chez Sun'Agri, la priorité est donnée à l'agriculture, avant la production d'électricité.

●●● De quel projet parle-t-on ?

A Saint-André-de-Lidon, au lieu-dit « Touchais », les frères Moreau, agriculteurs, développent 2 projets agrivoltaïques :

- l'un pour protéger une parcelle de vignes,
- l'autre pour protéger une parcelle de grandes cultures.

La structure abritant les vignes a été construite en 2026. La seconde est en développement et c'est sur ce projet que porte le comité.




Localisation du projet

●●● Qu'est-ce qu'un Comité de Projet ?

- Dans le cadre de la **loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables** (dite APER, 2023), tout porteur d'un projet de production d'énergie renouvelable (EnR) de **plus de 2,5 MWc** situé en **dehors d'une zone d'accélération** doit organiser un **comité de projet**. Les zones d'accélération étant encore en consultation, tout projet développé avant leur finalisation doit organiser un tel comité.
- Objectif :
 - Réunir les acteurs institutionnels concernés (Mairie de Saint-André-de-Lidon, EPCI, mairies limitrophes).
 - Leur présenter le projet de centrale solaire pour assurer une concertation préalable des parties prenantes, recueillir leurs observations et proposer des adaptations dans la mesure du possible, afin d'intégrer au mieux le projet dans son territoire.

Transparence et accès à l'information pour le public

 Des remarques, des questions ? Nous sommes à votre écoute.
Les informations du projet sont accessibles en scannant le QR code

